

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) SWITCH TO BOND NOTE 2019/2

FLASH
INVEST
Février 2013

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



6 ans



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



Profil défensif à dynamique



Prime de remboursement potentielle ou coupons potentiels soumis au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING SWITCH TO BOND NOTE 2019/2** (en abrégé **BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2019/2**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous rembourser, à l'échéance, au moins le capital investi (hors frais) et à vous verser éventuellement certains montants. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

La **BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2019/2** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leur situation financière, de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette, notamment via une familiarisation avec l'indice **EURO STOXX 50 (Price)** et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de six ans.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Prime de remboursement éventuelle associée à l'évolution de l'indice **EURO STOXX 50 (Price)**, composé des 50 plus grandes actions de la zone euro, et égale à 100% de l'évolution positive de l'indice à l'échéance.
- ✓ Toutefois l'émetteur se réserve, chaque année, le droit de "switcher" vers une Note distribuant d'office six coupons fixes de 6% (brut). La probabilité que l'émetteur exerce ce droit est faible. Si l'émetteur décidait de switcher, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice **EURO STOXX 50 (Price)**. Les dates de distribution effective des coupons variant en fonction de l'année du switch (voir tableau et explications en page 2), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 5,10% (switch opéré la 5^{ème} année) et un maximum de 5,59% (switch opéré la 1^{ère} année).

Malgré leur récent rebond, de nombreuses **actions européennes de premier plan** présentent encore des **valorisations intéressantes** d'un point de vue historique et partant un potentiel de croissance intéressant. Mais vu le chemin toujours semé d'embûches, un investissement en actions, même de grande qualité, reste néanmoins risqué.

La **BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2019/2** permet à l'investisseur prudent de viser le potentiel des actions européennes sans investir directement en actions et de manière fort originale.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} février à 9 h au 28 février 2013 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



100% de la performance positive de l'indice EURO STOXX 50 (Price) à l'échéance...

À l'échéance, soit le 13 mars 2019, la BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2019/2 donne droit¹:

- **au remboursement à 100% du capital investi (hors frais)**, et
- à une **prime de remboursement** éventuelle associée à la performance de l'indice EURO STOXX 50 (Price).

La performance de l'indice EURO STOXX 50 (Price) correspondra à l'évolution observée entre sa valeur initiale et sa valeur finale. Si l'indice enregistre une performance nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

Valeurs de l'indice EURO STOXX 50 (Price)

Valeur initiale: cours de clôture au 1^{er} mars 2013.

Valeur finale: moyenne des cours de clôture de l'indice relevés à 13 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 6 mars 2018 et le 6 mars 2019.

L'indice EURO STOXX 50 (Price)

L'indice EURO STOXX 50 (Price) est composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro, ce qui en fait un indice représentatif des places boursières européennes.

Sa composition est revue annuellement en septembre.

La pondération de chaque valeur est fondée sur sa capitalisation boursière. Une seconde sélection des valeurs vise une répartition sectorielle optimale au sein de l'indice.

Évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) sur les 10 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 18 janvier 2013.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Blue-chip indices > Eurozone.

Indice de type "Price"

Dans le cas d'un indice de type "Price" (et par opposition à un indice de type "Total Return"), les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Le 18 janvier 2013, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a clôturé au niveau de 2.709,59.

Sur la période du 18 janvier 2003 au 18 janvier 2013, il a affiché un rendement actuariel de 1,42%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

... ou 6 coupons fixes de 6% (brut)

La BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2019/2 ne donne cependant pas droit à cette prime de remboursement dans tous les cas. En effet, l'émetteur dispose chaque année du droit de convertir l'instrument en une Note qui distribuera d'office six coupons fixes de 6% (brut). La probabilité que l'émetteur décide de procéder à un tel switch augmente entre autres avec la hausse de l'indice EURO STOXX 50 (Price).

Si l'émetteur décide d'exercer ce droit, la BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2019/2 donnera alors droit¹:

- **au remboursement à 100% du capital investi (hors frais)**, à l'échéance, et
- au versement de **six coupons de 6% (brut)**.

Chaque année, l'émetteur peut décider de procéder au switch à une date prédéfinie (voir tableau ci-contre).

Le coupon de 6% (brut) correspondant et les coupons antérieurs éventuels seront alors versés à la date de paiement correspondante.

Exemple

Supposons que l'émetteur décide de procéder à un switch au cours de la troisième année, soit le 1^{er} mars 2016. Dans ce cas, le coupon de cette année et les deux coupons antérieurs (2014 et 2015) seront versés le 14 mars 2016. Les coupons restants seront ensuite versés annuellement aux dates de paiement prévues.

	Date de switch facultatif	Date de paiement correspondante
1	28 février 2014	13 mars 2014
2	2 mars 2015	13 mars 2015
3	1 ^{er} mars 2016	14 mars 2016
4	28 février 2017	13 mars 2017
5	28 février 2018	13 mars 2018
6	Pas d'application	13 mars 2019

En cas de switch, les détenteurs de la BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2019/2 en seront avertis via la publication d'une notice sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions au plus tard 3 jours avant la date de paiement de coupon correspondante.

¹ Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Scénarios

Donnés à titre purement illustratif du calcul du rendement, les scénarios suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice EURO STOXX 50 (Price) ni de la décision de l'émetteur de procéder ou non à un switch. Ils ne constituent en aucun cas une indication quant au rendement final.

	Scénario défavorable	Scénario neutre	Scénario favorable
Valeur initiale de l'indice EURO STOXX 50 (Price)	2.498,81	2.498,81	2.498,81
Valeur finale de l'indice EURO STOXX 50 (Price)	1.999,05	2.998,57	3.748,22
Évolution entre la valeur initiale et la valeur finale	-20%	20%	50%
Switch: décision de l'émetteur¹	Pas de switch	Pas de switch	Switch décidé la 5 ^{ème} année (28.02.2018)
Prime de remboursement	0%	20%	-
Coupons de 6% (brut)	-	-	5 x 6% Les 5 premiers coupons sont tous distribués le 13.03.2018
Remboursement² à l'échéance, soit le 13.03.2019	100%	120%	106% (100% du capital + coupon brut de 6%)
Rendement actuariel brut sur base du prix d'émission de 102%	-0,33%	2,74%	5,10%

- La probabilité d'un switch est faible. Si l'émetteur décidait de switcher, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice EURO STOXX 50 (Price).**
- Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant**, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant même être nul.



Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi (hors frais), à l'échéance.
- ✓ **Risque de contre-performance de l'indice EURO STOXX 50 (Price)**: risque de ne pas recevoir de prime de remboursement si la performance finale de l'indice est nulle ou négative.
- ✓ **Risque de contre-performance en cas de switch**: l'émetteur dispose, chaque année, du droit de passer à la distribution de 6 coupons fixes de 6% (brut). Dans ce cas, aucune prime de remboursement équivalant à la performance finale de l'indice EURO STOXX 50 (Price) ne sera versée à l'échéance. L'émetteur aura probablement intérêt à procéder à un tel switch si l'indice enregistre une forte progression.
- ✓ **Risque de liquidité**: cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et des taux d'intérêt.



Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil défensif à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'infos sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus, et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque", ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating (perspective) du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0875760430 - Série 803.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 13 mars 2013.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 13 mars 2019, soit une durée de 6 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

• **Sous-jacent:** indice EURO STOXX 50 (Price).

• La prime de remboursement sera égale à **100% de l'éventuelle évolution positive enregistrée par l'indice EURO STOXX 50 (Price)** entre sa valeur initiale et sa valeur finale. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

• Chaque année, l'émetteur se réserve néanmoins le droit de procéder à un switch, impliquant la **distribution de six coupons fixes de 6% (brut)**. Dans ce cas, la prime de remboursement liée à l'évolution de l'indice ne sera pas versée à l'échéance.

• Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 1^{er} mars 2013.

• Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 13 dates d'observation mensuellement réparties entre le 6 mars 2018 et le 6 mars 2019.



Frais

Frais

• **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

• **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

• **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

• Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocèdera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

• Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés (ces revenus ne devront pas être mentionnés dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

• Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).

• TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le **Prospectus** est constitué du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000" daté du 13 juin 2012, de ses Suppléments respectivement datés du 28 juin 2012 et du 30 octobre 2012, tous documents approuvés par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au Luxembourg, et des Final Terms, datées du 31 janvier 2013. Ces quatre documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de l'obligation structurée BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2019/2 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.